

*13 juin 2017*

**Réponse du Conseil administratif à la résolution du 7 février 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Natacha Buffet-Desfayes, Daniel Sormanni, Olivier Wasmer, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb et Michel Nargi: «Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville».**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté en date du 21 mai 2014 la proposition PR-1046 qui précisait:

«Durant la journée (7 h à 20 h), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre sont dressées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Nous demandons au Conseil administratif de se conformer le plus vite possible à la proposition PR-1046, de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 11 h 30 pour permettre les livraisons et d'améliorer la signalétique.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En réponse à la résolution R-203, dès le 20 février 2017 le Conseil administratif a fait procéder à la modification suivante: de jour, entre 7 h et 11 h 30, les bornes d'accès à la Vieille-Ville restent abaissées.

Quant à la signalétique, elle sera prochainement améliorée par l'adjonction de totems à chacune des trois entrées, précisant le statut de zone à priorité piétonne, les modalités de franchissement des bornes, les horaires d'accès, ainsi qu'un numéro d'appel pour les personnes à mobilité réduite.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*